

PROGRAMME DE FORMATION

SSIAP 3- REMISE A NIVEAU - 35 h

Objectif pédagogique	Permettre aux stagiaires d'assurer le maintien des connaissances et de connaître l'évolution de la réglementation, centrée agréée par la préfecture de la Dordogne N°24-07.
Public concerné	Personne titulaire du diplôme SSIAP 3 de plus de 3 ans ou recyclé depuis plus de 3 ans et en activité (au moins 1607 heures dans les derniers 36 mois).
Prérequis	-Avoir le secourisme à jour : SST ou PSC1 de moins de 2ans, PSE1, CFAPSE. -Titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 à 3 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3 (depuis moins de 3 ans). -Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie
Modalité d'admission	Admission sur dossier
Programme de formation détaillé	Séquence 1 : Documents administratifs Séquence 2 : Commissions de sécurité Séquence 3 : Réglementation Séquence 4 : Notions de droits civil et pénal Séquence 5 : Fonction maintenance Séquence 6 : Etude de cas Séquence 7 : Accessibilité des personnes handicapées Séquence 8 : Analyse des risques Séquence 9 : Moyens de secours Séquence 10 : Organisation d'un service de sécurité incendie
Validation de la formation	Délivrance d'une attestation individuelle de Recyclage. La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage. Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur. A savoir : Recyclages et formations complémentaires : Recyclage tous les 3 ans. Recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme. Formation complémentaire HO/BO (prérequis à la fonction).
Modalités pédagogiques	Liste du matériel pédagogique : -Matériel Informatique : PC - Vidéoprojecteur - Imprimante - Matériel SST / Electrique / incendie- Plateau Pédagogiques avec Poste de sécurité, caméras vidéo surveillance Exposés théoriques, mises en situation pratiques, études de cas et partage d'expériences.
Moyens et supports pédagogiques	WIFI GRATUIT pour les stagiaires souhaitant accéder à internet + livret de formation fourni à chaque stagiaire.
Accessibilité	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation.
Durée de la formation et horaire de base	35 heures -5 jours -Temps complet 7h par jour soit du lundi au vendredi de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h (35h/semaine)
Information sur la certification	Numéro d'agrément par arrêté préfectoral : 24-2017-11-27-001 Agrément : 24-07
Profil du formateur	5 ans d'expérience dans le domaine /carte professionnelle à jour/formateur secouriste et spécialisé dans les métiers de la sécurité privée et incendie.
Tarif de la formation	Formation uniquement réalisable en interentreprise : 1017 EUROS NET PAR STAGIAIRE
Lieu de la formation	113 rue Alphée Maziéras 24000 PERIGUEUX
Formation éligible au CPF	Non

Contact / Information / demande de dossier de pré-inscription	Agnès NEGADI – Gestionnaire Administrative et Commerciale 113 rue alphée maziéras 24000 PERIGUEUX 05 53 06 86 47 formation@groupe-ass.com
--	---

Qui peut financer ma formation?

Que vous soyez un professionnel, une entreprise ou un particulier vous pouvez demander une prise en charge auprès d'un organisme, nous vous donnons ci-dessous les principaux dispositifs de prise en charge :



Pour apprendre un métier:

Le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ; la période de professionnalisation, les emplois d'avenir.



Pour obtenir une qualification ou une certification reconnue :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
- Le CIF (Congé individuel de formation)
- La VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Le FIA (Formation Individuelle AGEFIPH)



Pour Faciliter le retour à l'emploi – LE POLE EMPLOI

- Le CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- La POE Individuelle ou collective (préparation opérationnelle à l'emploi)
- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- L'AFPR (action de formation préalable à l'embauche)



Autres financements :

- Le PFE (Plan de formation entreprise) /OPCO
- L'entretien professionnel, le CEP (Conseil en évolution professionnelle)

Notre équipe reste à votre écoute pour toutes questions

Consultez notre site internet et accédez à notre catalogue de formation, vous pouvez faire vos demandes d'inscriptions sur internet ! www.a2sformation.com

Retrouvez nous sur les reseaux
#a2sformation

